

Délibération n°2019-10
Cotisations des Syndicats de Bassins
Versants

L'an deux mil dix-neuf, le trois avril à neuf heures trente, l'Assemblée Générale, légalement convoquée le 12 mars 2019, s'est réunie à la Salle des Fêtes, à la Mairie de Yerville, sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Président du SIDESA.

Secrétaire de séance : Pierre VAN de VYVER (SIGE Bray Bresle Picardie)

Présents :

1. Jean-Pierre PETIT (SIAEPA Auffay Tôtes)
2. Hugues OGDEN (Commune de Belmesnil)
3. André BAYART (SIAEPANC Blangy Bouttencourt)
4. Philippe PECKRE (Commune de Bosc de Hard)
5. Pierre VAN de VYVER (SIGE Bray-Bresle-Picardie)
6. Jérôme GRISEL (SAEPA Bray Sud)
7. Daniel GRESSANT (CC Caux Austreberthe)
8. Gérard LEGAY (SMEA Caux Central)
9. Pierre VIGREUX (SIEA Caux Nord Est)
10. Etienne ROUSSELET (SMBV Caux Seine)
11. Didier FERON (CA Caux Vallée de Seine)
12. Georges COURRAEY (CA Caux Vallée de Seine)
13. Daniel FREBOURG (CC Côte d'Albâtre)
14. Robert CHARBONNIER (SIAEPA Crevon)
15. Christian DUCROCQ (SIAEPA Cuy St Fiacre)
16. Annie PIMONT (CA Région Dieppoise)
17. Roger NICOLLE (SIAEPA Doudeville)
18. Michel LEJEUNE (SIEAE Epte)
19. Philippe DION (SEA Forges Est)
20. Michel LEJEUNE (Commune de Forges les Eaux)
21. Alain LEFEBVRE (SIAEPA Grigneuseville Bellencombres)
22. Philippe PASQUIER (Commune de Lamberville)
23. Gérard DARAS (SIAEPA Les 3 Sources Cailly Varenne Béthune)
24. René HAVARD (SAEPA Longueville Ouest)
25. Jean-Paul MARET (SIAEP Luneray)
26. Emmanuel de BAILLIENCOURT (SIAEP Mont Cauvaire)
27. Thierry LANGLOIS (Commune de Montville)
28. Nathalie THIERRY (SIAEPA Montville)
29. Hervé GUERARD (SIAEPA O2Bray)
30. Christophe FROMENTIN (SIAEPA Plateau d'Aliermont)
31. Christian AUCLERT (Commune de Quiberville)
32. Hervé CAILLOUEL (CC Roumois Seine)
33. Philippe COTE (SMAEPA St Laurent en Caux)
34. Didier BREARD (Commune de St Nicolas d'Aliermont)
35. Jacky HUCHER (Commune de Saint Saëns)
36. Jean-Pierre FLEURBAEY (Commune de Serqueux)
37. Xavier VANDENBULCKE (SMAEPA de Sierville)
38. Michel COQUATRIX (CC Terroir de Caux)
39. Chantal BENOIT (SAEPA Vallée de l'Eaulne)
40. Jean-Pierre PAUMIER (SMAEPA Vallée de la Varenne)
41. Laurent VASSET (SMAEPA Valmont)
42. Antoine SERVAIN (SMBV Valmont & Ganzeville)
43. Jean-Pierre SAVARY (SIE Vexin Normand)
44. Alfred TRASSY-PAILLOGUES (SMAEPA Yerville)

Pouvoirs :

Marie-Laure DUFOUR (CARD) a donné pouvoir à Annie PIMONT (CARD), Jean-Pierre GIROD (PNRBSN) a donné pouvoir à Didier FERON (CA CVS), Michel ROQUET (SIAEPA Sigy en Bray) a donné pouvoir à Philippe DION (SEA Forges Est).

Assistaient également à la séance :

Claire ROCHELLE (SIDESA) ; Cécile PAQUIN (SIDESA) ; François-Xavier RIMBOURG (SIDESA) ; Steve VIBERT (SIDESA), Céline GÂTEL (SIDESA), Honorine MABIRE (SIDESA), Alain COUILLARD (Commune St Laurent en Caux), Gilbert GREAUME, Isabelle GRISEL (SAEPA Bray Sud), Christelle DUVAL (Conseil Départemental 76), Nicolas DENIS (Eaux de Normandie), Nathalie FRADIN (SOGEA NO TP), Samuel GENDRIN (SMAEPA Yerville), Charlotte BAUCHET (SIEA Caux Nord Est).

Monsieur le Président rappelle que la coopération entre les collectivités en charge du petit et du grand cycle de l'eau est indispensable.

Le SIDESA regroupe des collectivités compétentes dans le petit cycle (eau potable, assainissement) et dans le grand cycle de l'eau (GEMAPI, lutte contre le ruissellement, lutte contre l'érosion, ...).

Certaines collectivités adhérentes du SIDESA exercent leurs compétences dans les deux domaines et sont ainsi redevables de la part fixe et de la part proportionnelle de la cotisation au SIDESA.

D'autres collectivités, telles que les Syndicats de Bassins Versants, ne sont redevables que de la part fixe.

Cependant, ces Syndicats de Bassins Versants peuvent se trouver sur le territoire de collectivités adhérentes au SIDESA intervenant dans le petit cycle de l'eau et payant déjà cette part fixe.

Ainsi, soucieux que les territoires et les usagers ne supportent pas une double dépense - au titre de la collectivité compétente en eau potable et/ou assainissement, adhérente et au titre du syndicat de bassin versant adhérent - Monsieur le Président propose de ne plus percevoir la cotisation (part fixe) auprès des Syndicats de Bassins Versants.

Cette décision concerne les syndicats de bassins versants dont le territoire recoupe en tout ou partie celui de collectivités du petit cycle de l'eau adhérentes au SIDESA et prend effet à partir de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :

- **DECIDE** qu'à compter de l'année 2019, la cotisation (part fixe) des Syndicats de Bassins Versants dont le territoire recoupe en tout ou en partie celui de collectivités du petit cycle de l'eau (eau potable et/ou assainissement) adhérentes au SIDESA ne sera plus perçue ;
- **AUTORISE** l'annulation des titres de recettes émis en 2019 pour les syndicats de bassins versants concernés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de l'Assemblée.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le

Le Président

Laurent VASSET

